

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du NORD**

Arrondissement de VALENCIENNES - Canton de SAINT-AMAND-LES-EAUX

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

**Séance du jeudi 18 avril 2024**

Le Conseil Municipal de RAISMES s'est réuni en Mairie, sur convocation régulière en date du 11 avril 2024 au salon d'honneur de l'hôtel de ville et sous la Présidence d' Aymeric ROBIN, Maire.

<b>Nombre de Conseillers en exercice : 33</b>	<b>Présent(s) :</b> Aymeric Robin, Sylvia Potier, Patrick Trifi, André Kaczor, Nadine Cochy, Eric Warmoes, Karine Lippert, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Lætitia Millecamp, André Couplet, Marie-Josée Paillousse, Jeanne Barbieux, Patrick Evrard, Jean-Marc Looten, Eric Monchicourt, Jérôme Ibanez, Marie-Louise Nassar, Eric Tounsi, Carine Florent, Émeline Kessler, Véronique Hubert, et Maklouf Bouaoud, Hayette Ait Kaddour, Jean-Claude Priez	
<b>Présents 25 / 33</b> <b>Pouvoirs : 06 / 33</b>		
<b>Votants 31/ 33</b>		
<b>Secrétaire de séance</b> Véronique Hubert	<b>Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à :</b> Jocelyne Dusautois à André Kaczor, Jean-Paul Birembaut à Patrick Evrard, Agathe Mahmoudi à Annette Bramme, David Belurier à Véronique Hubert, Florian Renard à Eric Warmoes, Mélissa Boucher à Sylvia Potier	
	<b>Absent (es) excusés (es) :</b> Eddy Zdziech, Philippe Lambert	<b>Absent (es) :</b>
<b>DELIBERATION 2024.04.14</b>	<b>Fixation du taux d'imposition pour l'année 2024</b>	

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et l'obligation d'adopter chaque année les taux d'imposition locale,

Vu le Budget primitif 2024

Considérant qu'il convient de de fixer les taux d'impôts locaux a percevoir au titre de l'année 2024,

Considérant la volonté municipale de maintenir les taux à l'identique au regard notamment du contexte inflationniste et des difficultés que rencontrent nos concitoyens,  
Considérant l'avis de la commission finances en date du 27 mars 2024

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 02 contre,

**MAINTIENT** les taux d'imposition des taxes locales, pour l'année 2024 comme suit :

Taxe foncière (bâti) : 59,29%  
Taxe foncière (non bâti) : 90,38 %  
Taxe d'habitation : 21,49%

Soient des produits attendus approximatifs sur la base de 2023 de :

Taxe foncière (bâti) : 5 503 891 €  
Taxe foncière (non bâti) : 49 980€  
Taxe d'habitation : 136 139€

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,  
**Le Maire**  
**Aymeric ROBIN**

Pour le Maire empêché,  
L'adjointe,  
**Sylvia POTIER**

